



AVIS PUBLIC

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

« Le règlement n° 2020-96 relatif à l'autorisation de dépenses au secrétaire-trésorier (abrogation n° 2007-62) » a été adopté par le conseil des maires le 14 avril 2020 et entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut s'adresser à la MRC aux heures habituelles de bureau.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 20^e jour d'avril 2020.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Nancy Labrecque